

SAINT ETIENNE DE ST GEOIRS

EXTRAIT N°259-2022 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **12 décembre 2022** suivant la convocation adressée le **06 décembre 2022**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 54 présents
 13 pouvoirs
 6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Evelyne COLLET comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.2.5.

Environnement : Assainissement Collectif : Redevances Assainissement Collectif 2023.

EXPOSE

Depuis la première fusion intervenue le 1^{er} janvier 2014 entre la Communauté de Communes du pays de Bièvre-Liers et la Communauté de Communes de Bièvre Chambaran, les compétences eau et assainissement collectif ont été élargies progressivement, d'abord aux 10 communes de l'ex Communauté de communes de Bièvre Toutes Aures au 1^{er} janvier 2015 puis aux 11 communes de l'ex Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure au 1^{er} janvier 2016 et enfin aux 13 communes de l'ex Communauté de communes de la Région St-Jeannaise au 1^{er} janvier 2018. Ces transferts de compétences successifs ont mis en évidence une disparité tarifaire puisque chaque collectivité compétente avant le transfert disposait d'un tarif spécifique.

Au regard de la réglementation en vigueur à ce sujet et de la nécessité de respecter le principe d'égalité de l'usager devant le service public, Bièvre Isère Communauté avait réalisé une simulation tarifaire pour déterminer le tarif cible à atteindre, en lien avec les investissements à réaliser pour la période 2019 à 2022.

Ce tarif cible s'élevait à 2,10 € HT / m³ à l'horizon 2026 et un lissage était engagé depuis 2019.

Cependant, au regard des éléments de rétrospective budgétaire, ainsi que de l'augmentation importante des coûts de l'énergie, de l'inflation en général et des investissements importants à réaliser pour mettre aux normes les différents systèmes d'assainissement sur le territoire, un nouveau tarif cible a été calculé. Ce nouveau tarif permettra notamment de réaliser les travaux de mise aux normes de plusieurs stations d'épuration et de mise en séparatif des réseaux unitaires d'assainissement prévus notamment dans le contrat cadre signé avec l'Agence de l'Eau et le Département de l'Isère pour la période 2023/2024. Le projet de raccordement de 7 communes du nord du territoire sur la station d'épuration de Vienne Condrieu Agglomération est intégré dans cette programmation de travaux (pour un reste à charge de 15 M€ HT). Par ailleurs, pour la période 2025 à 2028, une enveloppe de 1 M € HT pourra être dédiée annuellement aux investissements (une priorisation des travaux pourra s'établir sur la base du schéma directeur d'assainissement qui devrait être finalisé en 2023).

Pour l'assainissement collectif, ce nouveau tarif cible s'élèvera à 2,67 € HT/m³ à l'horizon 2028 et se décomposera de la manière suivante :

	Assainissement collectif montant en € HT
Part fixe	96,00
Part variable	1,87
Prix pour 120 m ³	2,67

Il est ainsi proposé d'engager un nouveau lissage tarifaire pour la période 2023-2028 en proposant, dans un contexte financier difficile, une évolution de 6% supplémentaires au lissage adopté en 2019.

Redevance domestique

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 14/12/2022



ID : 038-200059392-20221212-259_2022_DEL-DE

Communes	Montants 2022 en € HT		Montants proposés pour 2023 en € HT	
	Part Fixe par an	Part variable par m ³	Part Fixe par an	Part variable par m ³
Bossieu, Brézins, Champier, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Porte des Bonnevaux, St-Hilaire de la Côte, St-Siméon de Bressieux, Sardieu	61,66	1,22	67,83	1,34
Bressieux	62,40	1,14	68,64	1,25
Plan	45,68	1,39	50,25	1,53
St-Etienne de St-Geoirs	45,68	1,26	50,25	1,39
St-Geoirs	45,68	1,38	50,25	1,52
St-Pierre de Bressieux	61,66	1,22	67,83	1,34
Sillans	45,68	1,29	50,25	1,42
Beaufort, Châtenay, Lentiol, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Montfalcon, Roybon, St-Clair sur Galaure, Thodure, Viriville	77,08	1,30	84,79	1,43
Artas	37,80	1,56	41,58	1,72
Beauvoir de Marc	48,93	1,49	53,82	1,64
Châtonnay	37,80	1,49	41,58	1,64
Culin	37,80	1,49	41,58	1,64
Lieudieu	62,80	1,14	69,08	1,25
Meyrieu Les Etangs	62,80	1,29	69,08	1,42
Royas	45,30	1,16	49,83	1,28
St-Agnin sur Bion	63,05	1,64	69,36	1,80
Ste-Anne sur Gervonde	55,80	1,34	61,38	1,47
Savas-Mépin	54,97	0,89	60,47	0,98
Tramolé	60,30	1,44	66,33	1,58
Villeneuve de Marc	62,80	1,29	69,08	1,42
St-Jean de Bournay	37,80	1,34	41,58	1,47

Redevance pour usage industriel

(sur le territoire de l'ex Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers)

Montant en 2022 en € HT		Montant proposé pour 2023 en € HT	
Part fixe annuelle	Part variable/m ³	Part fixe annuelle	Part variable/m ³
143,31	0,38	151,91	0,40

Autres tarifs

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 14/12/2022

ID : 038-200059392-20221212-259_2022_DEL-DE

SLOX

Intitulé	Montant en 2022 en € HT	Montant proposé pour 2023 en € HT
Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration des Charpillates et à la station d'épuration Centre Bièvre	42 €/m ³	44,52 €/m ³ arrondi à 45 €/m ³

Contrôles à la demande des notaires en cas de mutation d'un bien immobilier ou à la demande des particuliers pour les 50 communes de Bièvre Isère Communauté

Ce tarif est applicable aux vendeurs de biens immobiliers qui souhaitent un diagnostic du raccordement de leur bien au réseau d'assainissement collectif.

Montant en 2022 en € HT	Montant proposé pour 2023 en € HT
136,00 €	144,16 € arrondis à 144,00 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission en date du 30 novembre 2022,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ADOPTER** les redevances et tarifs d'assainissement collectif 2023 proposés pour application au 1^{er} janvier 2023.

DECISION

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Joël GULLON,
Président

